

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 août 2022 à 20 h.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Luc Harvey, directeur général/greffier-trésorier
M. Yves Béchar, conseiller
M. René Roy, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
M. Gaston Fortier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 8 août 2022;**
4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Demande d'aide financière Programme PRIMA;
 - 4.2 Fermeture Banque Nationale;
 - 4.3 Colloque annuel de Zone ADMQ;
 - 4.4 Déclaration d'intérêt pour l'adhésion au Programme de supplément au loyer (PSL) Santé mentale;
 - 4.5 Demande d'aide financière concernant la réfection d'une partie de la rue de l'Église entre le boulevard Bégin et la route Saint-Amable sur une longueur d'approximativement 1235 mètres;
 - 4.6 Acceptation du budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire;
 - 4.7 Rue sens unique sur la rue Fréchette;
5. **DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Adoption du règlement 2022-718 modifiant le règlement 2015-611 sur la

sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

- 5.2. Dépôt aux membres du conseil du rapport de l'auditeur indépendant selon l'entente avec l'industrie Kerry – eaux usées pour l'année 2021;
- 5.3. Octroi du contrat pour un mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection d'un émissaire pluvial sur la rue du Moulin;
- 5.4. Octroi du contrat pour un mandat pour le nettoyage du puits numéro 3 sur le site des étangs aérés des eaux usées;
- 5.5. Octroi du contrat à un entrepreneur pour la réfection d'un émissaire pluvial sur la rue du Moulin;

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1. Suivi des comités;

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 8.1. Documents d'information;
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse;
 - 8.2.1 Parc éolien redistribution des profits annuels;
- 8.3. Motion de félicitations – Andréa Vachon;
- 8.4. Motion de félicitations – Élodie Marceau;
- 8.5. Motion de félicitations – Justin Gingras;
- 8.6. Motion de félicitations -Louis-Albert Corriveau-Jolin;

9. Approbation des comptes;

10. Lecture de la correspondance;

11. Affaires nouvelles;

- 11.1 Demande de soutien financier jeux du Québec – Été 2022;
- 11.2 Invitation – Souper annuel – Passion FM;
- 11.3 Marché artisanal « Récoltons la vie » ;
- 11.4 L'amical de golf – MRC de Bellechasse;

12. Période de questions des citoyens;

13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

213-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 8 août 2022

214-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 8 août 2022, tel que présentés.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Demande d'aide financière Programme PRIMA

CONSIDÉRANT qu'un programme de subvention PRIMA (programme d'infrastructures municipales pour les aînés) est disponible;

CONSIDÉRANT que ce programme permet de subventionner des petits travaux d'infrastructures et d'aménagement utilisés par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes;

CONSIDÉRANT que ces infrastructures favorisent la participation active des aînés et leur plein épanouissement chez eux, au sein de leur communauté;

CONSIDÉRANT que la demande serait de construire un jeu de shuffleboard sur les installations de la Corporation des loisirs de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés seraient d'environ 12 000 \$ pour l'achat du jeu, dalle de béton et honoraires professionnels;

215-2022

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers d'accepter de faire la demande et de mandater le directeur général Luc Harvey et/ou la mairesse Guylaine Aubin à signer tous documents relatifs à cette demande.

4.2 Fermeture Banque Nationale

CONSIDÉRANT que La Banque Nationale est une Institution Financière établie à Sainte-Claire depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que bon nombre de résidents, de commerces ainsi que d'industries font affaires avec la Banque Nationale ;

CONSIDÉRANT qu'une grande partie de la population a permis à la Banque Nationale de maintenir sa succursale à Sainte-Claire pendant toutes ces années;

CONSIDÉRANT qu'il est important de maintenir les services de proximité d'une Institution Financière telle que la Banque Nationale dans la Municipalité de Sainte-Claire;

Par conséquent :

216-2022

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement de demander de maintenir le comptoir de service et le guichet automatique de la municipalité de Sainte-Claire et d'adresser une copie de cette résolution à la députée provinciale Mme Stéphanie Lachance et à la députée fédérale, Mme Dominique Vien.

4.3 Colloque annuel de Zone ADMQ

CONSIDÉRANT que l'ADMQ présente son colloque annuel de Zone les 14 et 15 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que divers ateliers sont proposés lors de ce colloque;

CONSIDÉRANT qu'il est important de suivre ces formations auprès de l'ADMQ;

Par conséquent :

217-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement de confirmer la présence de Luc Harvey et Simon Roy lors du colloque annuel de Zone qui aura lieu les 14 et 15 septembre au coût de 125 \$ par personne.

4.4 Déclaration d'intérêt pour l'adhésion au Programme de supplément au loyer (PSL) Santé mentale

CONSIDÉRANT que Clés en mains Chaudière-Appalaches a fait des démarches auprès de la MRC;

CONSIDÉRANT que cet organisme favorise l'accès et le maintien en logement de personnes ayant un problème de santé mentale;

218-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal, via son Office d'Habitation, signifie son intérêt à soutenir 1 unité dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) Santé mentale (Clés en main Chaudière-Appalaches);

QUE le conseil municipal accepte de payer une part de 10 % de la différence entre le loyer payé en fonction des revenus du locataire et le coût du loyer réellement payé, considérant le montant plafond autorisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

4.5 Demande d'aide financière concernant la réfection d'une partie de la rue de l'Église entre le boulevard Bégin et la route Saint-Amable sur une longueur d'approximativement 1235 mètres

ATTENDU que cette réfection inclus une piste cyclable ainsi qu'un réseau piétonnier sécuritaire;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, Messieurs Luc Harvey, Directeur général, ou Simon Roy, Directeur général adjoint, représentent cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

219-2022

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, de confirmer son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Messieurs Luc Harvey, directeur

général, ou Simon Roy, directeur général adjoint, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

4.6 Acceptation du budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire

220-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire accepte le budget révisé 2022 en date du 1^{er} août 2022 dernier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire et s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisées et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures (PQI), pour l'exercice financier 2022, les prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit :

Revenus :	95,884 \$;
Dépenses :	(140,913 \$);
Déficit à répartir :	45 029 \$;
Déficit municipal (10 %) :	4 503 \$;

4.7 Rue sens unique sur la rue Fréchette

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite de la part du directeur de l'école Morissette;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à modifier la circulation actuelle de la rue Fréchette en circulation à sens unique;

CONSIDÉRANT que cette demande est en fonction d'optimiser la sécurité des enfants pour l'aller et le retour de l'école;

CONSIDÉRANT qu'il y a une augmentation année après année de jeunes fréquentant l'école;

221-2022

CONSIDÉRANT que la sécurité de nos enfants est une priorité pour toutes et tous;

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers de modifier la circulation actuelle de la rue Fréchette en circulation à sens unique de la rue de la Fabrique à la rue Bissonnette.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS

5.1 Adoption du règlement 2022-718 modifiant le règlement 2015-611 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du 7 février 2022;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse prévoit adopter une entente régionale relativement au traitement des dossiers d'insalubrité morbide ;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit améliorer la coordination des actions entre les différentes organisations impliquées dans ce type de dossier ;

CONSIDÉRANT que le règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés de la municipalité de Sainte-Claire ne comprend pas de disposition permettant de traiter les dossiers d'insalubrité morbide ;

CONSIDÉRANT que des précisions doivent être apportées au règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés de la municipalité de Sainte-Claire en vue d'améliorer le traitement des dossiers d'insalubrité morbide et d'harmoniser les règlements des municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter l'article 5.1.10 au règlement numéro 2015-611;

222-2022

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement d'adopter le règlement 2022-718 modifiant le règlement 2015-611 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

5.2 Dépôt aux membres du conseil du rapport de l'auditeur indépendant selon l'entente avec l'industrie Kerry – eaux usées pour l'année 2021

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport de l'auditeur indépendant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton en date du 14 juillet 2022 dans le cadre de l'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec l'industrie Kerry pour l'année 2021.

5.3 Octroi du contrat pour un mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection d'un émissaire pluvial sur la rue du Moulin

CONSIDÉRANT qu'un mandat à un service de laboratoire doit être réalisé pour le contrôle de qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection d'un émissaire pluvial sur la rue du Moulin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que cinq firmes ont été invitées à déposer une offre de prix et qu'une offre a été reçue soit :

Nvira Environnement inc.	8341,44 \$ taxes incluses
--------------------------	---------------------------

223-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu à la majorité par les conseillers présents de confier à la firme Nvira Environnement inc. conformément à

l'offre déposée en date du 8 août 2022 pour un mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection d'un émissaire pluvial sur la rue du Moulin au coût de 8 341,44 \$ taxes incluses.

QUE la dépense soit défrayée par le programme de la TECQ et l'excédent accumulé non affecté.

5.4 Octroi du contrat pour un mandat pour le nettoyage du puits numéro 3 sur le site des étangs aérés des eaux usées

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a demandé des prix pour le nettoyage de la crépine du puits existant numéro 3 sur le site des étangs aérés des eaux usées afin de récupérer autant que possible sa capacité originale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont été invitées à déposer une offre de prix et qu'une (1) offre a été reçue soit:

- Les Forages Nelson Gagné : 5 600,00 \$ taxes non incluses.

224-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers de confier à la firme Les Forages Nelson Gagné conformément à l'offre déposée en date du 8 août 2022 afin de procéder au nettoyage de la crépine du puits existant numéro 3 sur le site des étangs aérés des eaux usées et de récupérer autant que possible sa capacité originale au coût de 5 600,00 \$ taxes non incluses.

QUE ladite dépense soit défrayée par le règlement d'emprunt numéro 2022-716.

5.5 Octroi du contrat à un entrepreneur pour la réfection d'un émissaire pluvial sur la rue du Moulin

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres public par le biais du système du SEAO et selon les exigences du Code municipal à un entrepreneur pour la réfection d'un émissaire pluvial sur la rue du Moulin, selon les spécifications du cahier des charges;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 août 2022;

CONSIDÉRANT que suite à la recommandation de l'ingénieur-conseil M. Didier Saint-Laurent, ingénieur pour la MRC de Bellechasse en date du 9 août 2022, celui-ci informe la municipalité que le soumissionnaire, soit l'entreprise « Allen Entrepreneur Général inc. », est conforme aux conditions du cahier des charges ;

CONSIDÉRANT que trois offres ont été reçues, soit :

Allen Entrepreneur Général inc.	170 163,00 \$ taxes incluses
RJ Dutil et Frères inc.	188 660,18 \$ taxes incluses
Les Excavations Lafontaine inc.	214 236,60 \$ taxes incluses

225-2022

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme, l'entreprise « Allen Entrepreneur Général » au montant de 170 163,00 \$, taxes incluses, et le tout conformément aux exigences du cahier des charges.

QUE la dépense soit défrayée par le programme de la TECQ et l'excédent accumulé non affecté.

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 Suivi des comités

8. DOSSIER (S) — AUTRES

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

8.2.1 Parc éolien redistribution des profits annuels

8.3 Motion de félicitations – Andréa Vachon

M. le conseiller Jocelyn Lehouillier présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur d'Andréa Vachon qui a été sélectionné pour participer aux jeux d'été du Québec dans la discipline softball, qui ont eu lieu à Laval du 22 au 30 juillet 2022.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal la félicitent pour sa sélection.

8.4 Motion de félicitations – Élodie Marceau

M. le conseiller Gaston Fortier présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur d'Élodie Marceau qui a été sélectionné pour participer aux jeux d'été du Québec dans la discipline softball, qui ont eu lieu à Laval du 22 au 30 juillet 2022.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal la félicitent pour sa sélection.

8.5 Motion de félicitations – Justin Gingras

Mme la conseillère Sylvie Leblond présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Justin Gingras qui a été sélectionné pour participer aux jeux d'été du Québec dans la discipline golf, qui ont eu lieu à Laval du 22 au 30 juillet 2022.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal le félicitent pour sa sélection.

8.6 Motion de félicitations – Louis-Albert Corriveau-Jolin

M. le conseiller René Roy présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Louis-Albert Corriveau-Jolin qui a remporté l'épreuve du contre-la-monte dans la catégorie tricycle T2 lors des Championnats nationaux de cyclisme présentés à Edmonton en Alberta.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal le félicitent pour sa performance lors des derniers Championnats nationaux de cyclisme.

9. Approbation des comptes

226-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 15 août 2022, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

11. Affaires nouvelles

11.1 Demande de soutien financier jeux du Québec – Été 2022

CONSIDÉRANT que les Jeux d'Été du Québec ont lieu du 22 au 30 juillet à Laval;

CONSIDÉRANT que trois (3) athlètes de Sainte-Claire participeront à ces jeux et représenteront la région de Chaudière-Appalaches soient : Justin Gingras (golf), Élodie Marceau (softball) et André Vachon (softball);

CONSIDÉRANT qu'un montant de 100 \$ par athlète est demandé par URLS de Chaudière Appalaches pour un appui financier afin de soutenir les dépenses d'un cahier souvenir virtuel;

En conséquence,

227-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter un appui financier de 100 \$ par athlète, pour un total de 300 \$.

11.2 Invitation – Souper annuel – Passion FM

CONSIDÉRANT que Passion FM fait sont souper-bénéfice annuel de Radio-Bellechasse-Etchemins;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis permettront à l'unique média radiophonique régional de poursuivre sa mission, d'améliorer ses services, sa couverture de l'information ainsi que la production d'émissions régionales dans les domaines culturels, politiques, sociaux et économiques. ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'appuyer la mission et les activités de notre radio régionale;

228-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement que 1 personne participe, soit Guylaine Aubin au coût de 75 \$ par personnes, taxes incluses.

11.3 Marché artisanal « Récoltons la vie »

CONSIDÉRANT qu'Accueil-Sérénité de Bellechasse organise le marché artisanal « Récoltons la vie! » pour une deuxième année consécutive;

CONSIDÉRANT qu'Accueil-Sérénité vise à mieux faire connaître ses services tout en tenant une activité de financement qui lui permet de mieux répondre aux besoins grandissant des personnes vivants un épisode de cancer;

CONSIDÉRANT qu'Accueil-Sérénité de Bellechasse profitera de l'occasion pour souligner son 25^e anniversaire;

CONSIDÉRANT qu'un plan de diverses commandites nous est offerts;

229-2022

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement de faire l'achat d'une publicité d'une valeur de 500 \$ représentant 1/8 de page.

11.4 L'amical de golf – MRC de Bellechasse

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse organise une fois de plus son tournoi l'amical de golf;

CONSIDÉRANT que cet événement permet de rencontrer divers intervenants des municipalités de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que le prix pour un billet est de 100 \$ par personne incluant le golf et le souper ou 40 \$ par personne pour le souper seulement.

230-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement que Guylaine Aubin participera au souper seulement au coût de 40 \$.

12. Période de questions des citoyens

- Questionnement sur la résolution concernant la Banque Nationale;
- Questionnements concernant le muret dans le développement domiciliaire de l'Érablière;
- Questionnement concernant le programme de supplément au loyer (PSL);
- Questionnement sur le rétrécissement de la rue de la Fabrique;
- Questionnement sur les subventions provinciales;

- Demande de rencontre d'un citoyen avec la mairesse.

13. Levée de la séance

231-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Luc Harvey
Directeur général/greffier-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.